



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie Bureau de la Coordination, de l'Animation Territoriale et de la Réglementation Générale

Affaire suivie par : Mina CHERIF
Tél : 01.30.92.85.81
Mél : mina.cherif@yvelines.gouv.fr

Mantes-La-Jolie, le 11 AVR. 2022

COMMISSION DE SUIVI DE SITE STOCKAGE DE GAZ SOUTERRAIN STORENGY SAINT-ILLIERS-LA-VILLE

Le mercredi 15 décembre 2021 s'est tenue à la mairie de SAINT-ILLIERS-LA-VILLE, la commission de suivi de site de l'installation de stockage souterrain de gaz naturel, exploitée par la société STORENGY à SAINT-ILLIERS-LA-VILLE.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur Gérard DEROUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
- Madame Marielle MUGUERRA, DRIEAT - Adjointe au Chef de l'UD 78
- Monsieur Pascal LAMBRECHT, DRIEAT / UD 78
- Monsieur Jean-Louis FOURNIER, Maire de SAINT-ILLIERS-LA-VILLE
- Madame Antoinette SAULE, Maire de LOMMOYE
- Monsieur Grégory BERNARD, Conseiller municipal Mairie de PERDREAUVILLE
- Monsieur Gabriel DUCREST, Commandant de compagnie de gendarmerie de Mantes-la-Jolie
- Monsieur Daniel ROUX, Maire de BONNIERES-SUR-SEINE
- Monsieur Jean-Marc MAGNET, Maire-Adjoint de ROSNY-SUR-SEINE
- Lieutenant Eric SOMMIER, SDIS 78, Groupement Ouest, Prévision/Opération
- Lieutenant Alexandre CHARRIER, SDIS 78, Groupement Ouest, Prévision/Opération
- Capitaine Dominique COPPIN, Gendarmerie de MANTES-LA-JOLIE
- Monsieur Jérôme COURTEILLE, Responsable du site STORENGY
- Monsieur Alain PEZZALI, Président de la Communauté de Commune les Portes de l'Île-de-France
- Monsieur Daniel VAUGELADE, Président de l'Union Pour la Boucle de Moisson et de ses Habitants (UPBMH)
- Madame Brigitte AUBRY, Association de lutte pour l'environnement du Mantois
- Monsieur Matthieu PIANEZZE, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Préfecture des Yvelines
- Madame Mina CHERIF, Sous-Préfecture de MANTES-LA-JOLIE
- Madame Edwige PAYET, Sous-Préfecture de MANTES-LA-JOLIE

Étaient excusés :

- Madame Angélique KHALED, Directrice départementale de la DDETS 78
- Madame Cécilia HOUMAIRE, Responsable de la cellule Environnement Extérieur ARS
- Madame Marie HATREL, Assistante de direction DDT

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan des actions menées par STORENGY en matière de sécurité et d'environnement ;
- Bilan de l'action de l'inspection des installations classées ;
- Présentation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé le 2 avril 2021 ;
- Questions diverses.

Les présentations (diaporama) ainsi que le rapport d'activité de l'exploitant sont consultables sur le site de la DRIEE à l'adresse suivante :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-de-saint-illiers-la-ville-stockage-souterrain-a2912.html>

Monsieur DEROUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Mantes-la-jolie, ouvre la séance à 14h30.

I - Préambule

En préambule, il rappelle, que les membres de la commission de suivi de site (CSS) se sont réunis pour la dernière fois le 1er février 2021. Il demande donc aux membres de la commission s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière réunion. Rien à signaler du côté des participants, le compte rendu est donc adopté.

La parole est donnée à Monsieur Jérôme COURTEILLE, chef du site STORENGY de Saint-Illiers-la-Ville.
Monsieur le Sous-Préfet demande si le problème de prise en charge financière d'un relais téléphonique a été résolu.

Monsieur le Maire précise qu'un arrêté a été pris par la préfecture afin que la commune puisse être dotée d'une antenne relai pour 4 opérateurs. Le permis de construire a été déposé.

Monsieur le Sous-Préfet considère que le problème est donc résolu.

II - Arrêté préfectoral modifiant la composition de la CSS :

Mise à jour de l'arrêté de composition de la commission de suivi de site pour le stockage souterrain de gaz naturel de Saint-Illiers-La-Ville exploité par la société Storengy en date du 14 décembre 2021.

Les personnes référentes de l'entreprise ont été modifiées dans les collèges « Exploitants » et « Collectivités »

Monsieur le Sous-préfet propose de passer à l'ordre du jour avec la présentation du site par M. Jérôme COURTEILLE nouveau responsable du site.

III - Bilan 2020 des actions menées par STORENGY en matière de sécurité et d'environnement

Monsieur Jérôme COURTEILLE est le nouveau chef de site de Saint-Illiers depuis le 1^{er} mars 2021.

Storengy est un opérateur industriel avec des compétences multiples : Ventes et Marketing, sécurité industrielle, Biodiversité, Géosciences, Forages, expertise en sous-sol et en surface, de l'exploitation et de la maintenance.

C'est une entreprise de référence sur le marché du gaz naturel. Elle est le 1^{er} opérateur de stockage souterrain en Europe, 4^{ème} dans le monde, 1^{er} producteur de Bio-méthane et emploie plus de 1000 collaborateurs.

Sur le territoire français, Storengy exploite 14 sites de stockage.

Elle a l'ambition de développer la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les sites industriels pour s'auto-alimenter au niveau de la partie immeuble tertiaire.

Storengy est engagée dans la mobilité verte, en s'équipant de véhicules à gaz naturel comprimé et de véhicules électriques.

Projet lié à la méthanisation : comment les installations Storengy peuvent accueillir du biogaz ?

Storengy est certifiée ISO 9001 140001.

Monsieur COURTEILLE précise qu'une vidéo présentant le mode d'exploitation du stockage, en injection (l'été) et en soutirage (l'hiver) est disponible via le lien inclus dans la présentation (<https://youtu.be/t2o5w2xKcxQ>).

a) Bilan d'activité 2021 :

Sécurité : une note, relative à la gestion du retour d'expérience du respect des objectifs de la Politique de prévention des Accidents Majeurs et du fonctionnement du Système de Gestion de Sécurité (SGS) audit interne et externe du SGS, est transmise à l'administration de façon trimestrielle.

Les membres de la CSSCT se réunissent quatre fois par an.

A la demande de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur Jérôme COURTEILLE précise que le CSSCT est l'ex CHSCT. Il s'agit du comité de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'établissement.

b) Bilan du Système de Gestion de la Sécurité :

Aucun accident majeur au sens SEVESO III n'est à déplorer sur le site de Saint-Illiers. Storengy possède un système de gestion des événements dangereux qui permet de les suivre sur une échelle de gravité pour les pertes réelles et potentielles. Chaque déclaration fait l'objet d'une analyse et un plan d'action y est associé. La DRIEAT en est informée.

Concernant le site de Saint-Illiers-la-Ville, 0 accident grave, 0 accident corporel bénin, 2 accidents matériels, 4 presque accidents et 56 situations dangereuses se sont produits en 2021.

Concernant la gestion des situations d'urgences en 2021 : aucune situation réelle d'urgence a nécessité un déclenchement d'un POI. Par contre, un exercice POI a été réalisé en dehors des heures ouvrables, un exercice d'évacuation, 4 exercices d'urgence environnementale, 6 exercices qualité gaz et un exercice d'urgence en mode dégradé.

c) Bilan des travaux conduits en 2021 :

Storengy a fait la reprise des puits SI31, SI05 et SI07 et a réalisé des travaux réglementaires.

Le site de Saint-Illiers-la-Ville a le projet d'installer des panneaux photovoltaïques et une station de compression de gaz naturel pour l'avitaillement d'une flotte de véhicules. Le dossier transmis à la DRIEAT devrait passer en CODERST dans le courant du mois de janvier. Le permis de construire a été déposé auprès de la mairie.

Travaux de terrassement de la voirie liés au projet de modernisation de l'ensemble de l'alimentation des puits. Installation de la fibre pour communiquer entre les puits et la station centrale.

Des RKE ont été mis en service en décembre 2020 avec des levées des réserves dans le courant de l'année. Le nouveau bâtiment d'exploitation a été livré en septembre pour remplacer le bungalow provisoire.

d) Projet 2022 inscrits dans la transition énergétique et écologique :

Le site de Saint-Illiers-la-Ville fait partie des 4 sites concernés par l'installation de panneaux

photovoltaïques.

Monsieur le Sous-Préfet demande si l'installation prévoit une réinjection dans le réseau directement .

Monsieur COURTEILLE précise qu'il s'agira d'une autoconsommation pour le site et le surplus sera réinjecté dans le réseau.

L'installation de la borne GNC permettra d'alimenter une flotte de 3 véhicules au gaz naturel.

e) Actions prises pour la protection de l'environnement :

Storengy est à la recherche d'un partenariat avec un nouvel apiculteur. Elle est sensibilisée à l'écopaturage pour l'entretien des pelouses, et à la réduction des déchets (tasses, gourde, lunchbox pour les salariés).

Achat de verre en plastique recyclables auprès de l'Association Sportive du collège des Nénuphars à Bréval.

f) Implication de l'entreprise dans la vie locale :

La priorité est donnée aux partenaires locaux tels que des associations, la Croix Rouge Française, Topifruits et l'ESAT Elise pour la récolte des poubelles en carton et les bouteilles en plastiques du site.

Monsieur le Sous-préfet demande s'il y a des questions.

Monsieur VAUGELADE demande s'il y a un appel d'offre pour le recrutement du nouvel apiculteur.

Monsieur COURTEILLE précise que la volonté de STORENGY est de travailler avec des apiculteurs locaux. Le choix a été porté sur l'utilisation du BIO. Une rencontre pourrait être envisagée entre les deux agriculteurs avoisinants le site et le nouvel apiculteur afin que les abeilles ne soient pas polluées par des produits nocifs. Une rencontre sera organisée en janvier. Aucun appel d'offre a été lancé.

Monsieur VAUGELADE demande quel type de ruche et le nombre qui sera implanté sur le site.

Monsieur COURTEILLE précise que les nouvelles ruches seront installées en lieu et place de ce qui a été fait précédemment, ce qui correspond à 4 ruches.

Monsieur VAUGELADE souhaite avoir la confirmation de l'utilisation de machines en lieu et place de produits phytosanitaires (contrat avec la société Vandam) pour l'entretien des espaces extérieurs.

Monsieur COURTEILLE précise que les produits nocifs ne sont plus employés sur les espaces verts, l'entretien est effectué par un prestataire « Terre Idéale » sous contrat annuel avec Vandam.

Monsieur le Sous-préfet demande s'il y a des questions et propose de passer au bilan de l'inspection.

IV - Bilan de l'action de l'inspection des installations classées

La présentation de l'action de l'inspection du site STORENGY de Saint-Illiers-la-Ville est assurée par **Monsieur LAMBRECHT, DRIEE / UD 78.**

a) Volet administratif

Pour rappel, STORENGY est un site SEVESO Seuil HAUT (SEVESO III) qui est encadré par l'arrêté préfectoral du 2 février 2010 réglementant son exploitation. C'est un site qui est autorisé pour 4 rubriques :

4718 : pour le stockage de gaz en souterrain

2910 : installation de combustion

4331 : pour les liquides inflammables

Le dernier arrêté réalisé pour ce site fait suite à la révision quinquennale de 2007 transmise par Storengy. Les moyens de protection incendie particuliers ont été pris en compte, le programme de forage ou d'intervention sur les puits, les procédures en cas de fermeture des puits et les diverses dispositions environnementales. La DRIEAT devrait recevoir la prochaine révision d'étude de danger quinquennale fin 2021 début 2022.

Les services de la DRIEAT ont reçu 2 dossiers. Le premier concerne l'installation de panneaux photovoltaïques au Nord Est des installations isolés d'une distance d'au minimum 100 mètres des installations. Le second dossier concerne l'avitaillement GNC pour ses propres véhicules au gaz naturel. Installation non classée en raison du faible stockage et de débit de gaz.

b) Visites d'inspection

Au total il y a eu 3 inspections en 2021 dont 2 sur le site :

Une inspection ICPE dont les thèmes abordés ont été le suivi des mesures de maîtrise des risques, le suivi des contrôles réglementaires sur toutes les installations du site (électricité, protection contre la foudre...).

La DRIEAT a fait un point sur les observations qui ont été relevées lors de l'inspection de 2020 et sur le suivi du démantèlement d'anciennes installations (RK). En avril les anciennes seront démantelées.

Aucune non conformité n'a été constatée lors de la visite du site pour les installations projetées.

Aucune non conformité constatée lors de la visite de surveillance du site au titre des équipements sous pression (EP), en octobre 2021.

Une troisième visite a été effectuée dans le cadre d'une action nationale post-Lubrizol en périphérie du site (bande des 100 mètres). Le but était de visiter tous les riverains qui se trouvent dans une limite de 100 mètre autour du site, afin de s'assurer qu'ils disposent des connaissances sur les risques auxquels ils sont exposés et qu'ils sont éventuellement susceptibles d'engendrer sur les installations gazières.

Il n'y a pas eu de non-conformité relevée. Il a cependant été constaté un questionnement global des riverains concernant les mesures à prendre en cas de déclenchement de sirène.

Une observation a été relevée au niveau de la Step de Saint-Illiers-La-ville. En effet, il apparaît que sur site il n'y a aucun réseau de téléphonie mobile et pas de téléphone fixe. Dans le cas d'un déclenchement de sirène il n'y a aucun moyen de prévenir le personnel. Cela été signalé à VEOLIA et auprès du gestionnaire de la Step.

Monsieur le Sous-préfet demande au Président de la CCPIF s'il avait connaissance de cette observation.

Monsieur PEZZALI indique que ce point sera traité avec VEOLIA dans le cadre de la télésurveillance de la STEP.

Monsieur le Sous-Préfet prend note de ce qu'il est possible de faire au niveau de la CCPIF.

Madame Antoinette SAULE confirme que la sirène est inaudible.

Monsieur LAMBRECHT confirme, qu'en fonction des conditions climatiques, la sirène n'est pas audible.

Monsieur le Sous-Préfet précise que c'est un point qui doit être amélioré.

Monsieur LAMBRECHT propose d'élargir la diffusion de la plaquette à un grand nombre de personnes.

Madame MUGUERRA rappelle l'objectif de la plaquette qui a été diffusé aux riverains situés dans les 100 mètres du site résulte d'une instruction nationale. La plaquette donne quelques éléments mais ne remplace pas les missions de STORENGY qui doit diffuser une action plus ciblée concernant son activité.

Monsieur le Sous-préfet demande à ce que ce soit envisagé par STORENGY

Madame MUGUERRA propose de transmettre le fichier aux mairies concernées.

Monsieur le Sous-préfet demande qu'une diffusion soit faite rapidement.

c) Perspectives 2022

De nouvelles inspections sur le site Storengy devront avoir lieu dont un exercice théorique programmé par l'exploitant ou déclenché inopinément. L'instruction de la révision quinquennale à l'étude de danger lorsque celle ci sera transmise par STORENGY. Un CODERST est prévu au 11 janvier 2022.

Monsieur VAUGELADE demande si les plateformes des puits de surveillance se trouvant dans la forêt génèrent un risque particulier.

Monsieur COURTEILLE précise qu'il s'agit de puits de contrôle et ne représentent aucun danger. Il y a une plaque d'identification avec un numéro d'urgence.

Monsieur le Sous-préfet propose de vérifier que les panneaux sont bien en place au moins une fois par an.

Monsieur COURTEILLE précise qu'ils sont vérifiés de façon mensuelle.

V- Présentation du Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Monsieur PIANNEZZE (SIDPC) rappelle que la précédente version du PPI remonte à 1996 et la dernière version a été approuvée le 2 avril 2021. 5 communes sont concernées par le PPI : Bonnières-sur-Seine, Perdreauville, Saint-illiers-la-Ville, Rosny-sur-Seine et Lommoye.

Cela peut être le rôle des communes de pouvoir sensibiliser les populations autour de ces risques industriels. Sur les 220 communes qui sont soumises à l'élaboration d'un Document d'information communal sur le risque majeur (DICRIM), seules 19 communes en ont fait un. Il y a un besoin d'acculturation à la gestion de crise globale dans le département.

Le nouveau PPI a fait l'objet d'une procédure réglementaire de consultation des élus et de la population. Aucune remarque n'a été soulevée.

Octobre 2020 : il a commencé par une partie Plan d'opération interne de l'exploitant (POI), puis s'est prolongé par le déclenchement du PPI. Le Poste de commandement opérationnel (PCO) a été installé dans la salle de la Mairie de Saint-illiers-la-Ville avec plusieurs objectifs dont le schéma d'alerte de l'exploitant vers les services de la mairie et le déclenchement des sirènes PPI. Dans le retex de l'exercice, il a été constaté que les tests d'audibilité des sirènes du site ont été concluants avec des relevés effectués sur le terrain. Le schéma d'alerte de la préfecture vers les services et les mairies et la mise en place réelle de la nouvelle salle PCO ont été testés.

L'autre enjeu est l'absence de réseau de téléphonie mobile dans la salle de la mairie. Il y a du réseau 4G sur Orange et les moyens radio de l'Association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile (ADRASEC) qui avaient été testés lors de l'exercice (gendarmerie SDIS) fonctionnaient très bien. Afin d'optimiser le système de communication, il conviendrait de mettre en place une connexion internet dans la salle pour pouvoir brancher les PC en wifi. Il s'agit d'un point important sur lequel il est attendu que la commune réalise un effort.

Monsieur PIANNEZZE propose en 2023 de faire un exercice cadre et terrain sur le site de STORENGY avec le SDIS et la Gendarmerie.

Un questionnement subsiste autour de certains opérateurs (Bouygues, SFR). En effet, en cas de déclenchement du PPI sur un événement réel, l'ADRASEC Association de Radio Amateur est directement déclenchée par alerte SMS, mail et téléphone. De plus, le président de l'association est capable d'installer ces moyens rapidement pour faire le lien entre le PCO et la Préfecture des Yvelines. Le PPI est consultable sur le site de la Préfecture, l'ADRASEC est automatiquement engagée, mais il serait plus simple d'avoir de la téléphonie sur les différents opérateurs.

VI – Questions diverses

Monsieur DEROUIN demande à l'assistance si elle souhaite aborder d'autres points et demande si les documents sont transmissibles.

La DRIEAT transmettra le fichier correspondant à la plaquette et le SIDPC enverra des exemples de DICRIM aux membres de la commission.

En l'absence de question supplémentaire, **Monsieur DEROUIN** remercie les membres de la CSS et lève la séance à 15h30.

Le Sous-Préfet de Mantes la Jolie



Gérard DEROUIN

